

Qui sommes nous ?

L'institut Petite Enfance de Suresnes est un organisme de formation agréé depuis 2005, par :

- l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- la DRJCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
- le Conseil Régional Ile-de-France
- Certifié Qualiopi depuis Avril 2021.

Son activité s'articule autour de deux pôles de formation Petite Enfance :

- La formation au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puericulture (DEAP)
- La Formation au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE)

Chaque année, une centaine de professionnels sortent diplômés et entrent sur le marché du travail..

Institut Petite Enfance



Rives de Bagatelles
15-19 Quai Gallieni - BP 50111
92150 SURESNES



coursacademiques@wanadoo.fr



01 41 37 38 62



www.institutpetitenfance.fr



Institut Petite Enfance

IFAP SURESNES

DEVENIR AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



Les valeurs de la profession :
Engagement, Responsabilité, Respect,
Bienveillance, Sécurité, Collaboration



Etre Auxiliaire de Puériculture c'est

- Réaliser des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

- Participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

LIEUX D'EXERCICES

HOSPITALIER

Pédiatrie , Pédopsychiatrie , Maternité

EXTRA - HOSPITALIER

Etablissement d'accueil du jeune enfant,

Structure accueillant des enfants en situation de Handicap,

Structure d'aide sociale à l'enfance protection maternelle et infantile.

Comment accéder à la Formation ?

EN CURSUS COMPLET

EN CURSUS APPRENTISSAGE

EN CURSUS PARTIEL

1. MEMES CONDITIONS POUR TOUS

Avoir 17 ans à l'entrée en formation

1 ERE ETAPE :

Réussir la sélection sur dossier

2 EME ETAPE :

Réussir l'entretien avec le Jury

2. ENTREES EN FORMATION

Rentrée de Septembre

Inscriptions sur le site internet de l'Institut de Mars à Juin

Rentrée de Janvier

Inscriptions sur le site internet de l'Institut de Juillet à Octobre

3. DISPOSITIFS AU CHOIX

1. Formation en cursus complet

2. Formation en apprentissage **en partenariat avec le CFA ADAFORSS**

3. Formation en cursus partiel pour les candidats diplômés DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier

La Formation

Conduit à la délivrance du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

Titre de niveau IV

Comprend un enseignement théorique à l'Institut et des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sur le terrain.

$$\begin{array}{rcl} \mathbf{770\ HEURES} & & \mathbf{770\ HEURES} \\ \text{D'ENSEIGNEMENT} & + & \text{DE PFMP} \\ \text{THEORIQUE} & & \\ & & = \\ & & \mathbf{1540\ HEURES} \\ & & \mathbf{DE FORMATION} \end{array}$$

Formation gratuite et rémunérée
Critères de prise en charge sur demande

APRES LA FORMATION

Avec une expérience de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou dans le médico-social, une auxiliaire de puériculture peut intégrer après avoir satisfait aux épreuves de sélection, un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) pour Préparer Le diplôme d'Etat Infirmier ou le DEEJE (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants)